

DECISION N°DC 33/2023

Attribution de la consultation relative à la mission de vérification périodique par un organisme agréé des installations électriques des bâtiments du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'offre remise par la société BUREAU VERITAS, 2 rue Jean Mermoz, 91080 EVRY Courcouronnes,

Considérant la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse de faire contrôler les installations électriques de ses bâtiments par un organisme agréé,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer à la société BUREAU VERITAS, 2 rue Jean Mermoz, 91080 EVRY Courcouronnes, la consultation relative à la mission de vérification périodique par un organisme agréé des installations électriques des bâtiments du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

Le marché est rémunéré par un montant forfaitaire annuel qui s'élève à 2957 € HT, soit 3548,40 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Il est renouvelable tacitement pour une durée d'un an dans la limite de 4 ans à compter de la date de notification.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **19 JUL. 2023**

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **20 JUL. 2023**
Affichée le : **20 JUL. 2023**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC33_2023
Date de la décision:	2023-07-20 00:00:00+02
Objet:	Attribution de la consultation relative à la mission de vérification périodique par un organisme agréé des installations électriques des bâtiments du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230720-DC33_2023-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20230720-DC33_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	1001
<i>nom original:</i>		
dc 33 2023.pdf	application/pdf	156393
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20230720-DC33_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	156393

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 juillet 2023 à 11h36min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juillet 2023 à 11h40min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 juillet 2023 à 11h40min16s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	20 juillet 2023 à 11h50min11s	Recu par le MIAT le 2023-07-20